



Fédération Départementale des Taxis du Val de Marne



Louis DURIF
Président FDT 94
Vice-président FNDDT
Affiliée CPME 94 et FNDDT
Siège à la Commission Locale et Sous-commission
de discipline des T3P de la Préfecture de Police de Paris

Créteil le 24 mars 2022

Madame THIBAUT Sophie,
Madame la Préfète
21-29 Avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil

Madame la Préfète du Val-de-Marne,

Au nom de la Fédération Départementale des Taxis du Val-de-Marne (FDT 94), organisation professionnelle en charge de la défense de l'industrie du taxi et adhérente la Fédération Nationale Du Taxi (FNDDT), nous tenons à vous faire part de notre désapprobation la plus totale concernant l'augmentation tarifaire proposée par les services de l'Etat pour pallier à l'explosion du prix des carburants dans notre pays.

A l'inverse des autres interlocuteurs de la profession, nous pensons que cette augmentation tarifaire ne répond absolument pas aux attentes et besoins de la profession ni même au souhait d'une très large majorité des acteurs en ce domaine.

Augmenter les prix n'aurait que des effets négatifs induis envers les utilisateurs du taxi, qu'ils soient institutionnels, professionnels ou simples particuliers.

De plus, les solutions apportées concernant la prise en charge de 15 centimes/ litre proposée par l'état ne résout que partiellement le problème et ce, sur une très courte durée. (4 MOIS).

A ce titre, la FNDDT et la FDT 94 sollicitent une réforme de la fiscalité sur les carburants en demandant l'instauration de taxes flottantes sur le prix des combustibles comme cela a déjà été mis en place en 2002 sous le gouvernement JOSPIN lors d'une précédente crise concernant les produits pétroliers.

L'intérêt de cette mesure garantirait un impact minoré de la fluctuation des prix que subissent les carburants sans toutefois diminuer sur les recettes attendues par l'Etat qui ont été budgétisées dans la loi de Finances 2022.

Enfin, cette mesure appliquée aurait pour but de redonner à l'ensemble des professionnels du secteur des transports mais aussi à l'ensemble de nos concitoyens, une diminution sensible du prix des carburants, une stabilité dans le pouvoir d'achat des ménages et une meilleure garantie financière des entreprises sur le plus long terme.

La distribution d'un chèque carburant,

Le retour à une TVA à 5,5% pour le transport par taxi à prévoir lors de la prochaine loi de finances,

D'une harmonisation des tarifs et des horaires des taxis communaux de l'Île-de-France, que nous réclamons chaque année depuis 2013 à la DDPP94 et qui est de votre ressort, comme viennent de l'obtenir nos collègues taxis des Hauts-de-Seine : le passage d'une heure de nuit supplémentaire, de 7h à 8h.

L'équité pour tous doit être prise en compte dans le pays des droits de l'homme et non pas seulement pour quelques corporations.

Différents mouvements de protestation de notre profession sont en cours ainsi que pour d'autres professionnels touchés par l'explosion du prix des carburants et risquent fortement de s'amplifier dans les jours qui viennent si des mesures pérennes n'étaient trouvées rapidement.

Nous avons tenu lundi dernier, avec les organisations professionnelles concernées, une réunion pour synchroniser nos actions au niveau francilien dans un communiqué FNDDT commun (tous les départements excepté Paris) qui se déroulera le mercredi 30 mars 2022.

En conséquence, nous vous demandons, en tant qu'élu représentant de notre profession, mais aussi en tant que citoyen et pour la sauvegarde de notre métier de proximité, de solliciter le gouvernement à aider notre corporation et surtout à sauver nos entreprises.

Dans l'attente d'une réponse rapide sur ces sujets, comptant sur votre soutien, nous vous prions de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de nos considérations distinguées.

Pour la FDT 94, le Président
Louis DURIF

Siège social : FDT 94 – chez M. LECLERC 24 rue Curie - 91800 BRUNOY

Tél : 06 07 89 38 76

fdt94@neuf.fr

N° SIRET : 532 489 242 00018

Affiliée à la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Val de Marne

– <http://www.cpgme94.fr> et à la Fédération Nationale Du Taxi – www.fnndt.fr

